

TERRES
DE
Seine

ÉVADEZ-VOUS,
PRÈS DE CHEZ VOUS

Des idées de visites à partager en groupe !

BROCHURE GROUPES 2026

Office de tourisme intercommunal de la
Communauté urbaine de Grand Paris Seine & Oise

www.terres-de-seine.fr
groupe@terres-de-seine.fr
01 30 74 60 65



GRAND PARIS
SEINE&OISE
COMMUNAUTÉ URBAINE



ÉVASION EN TERRES DE SEINE !

Groupes

Un territoire aux portes de Paris et de la Normandie

Découvrez sans plus attendre les mille et une facettes de ce territoire traversé d'ouest en est par la Seine... De nombreuses richesses naturelles et patrimoniales vous y attendent. Pour partir à l'aventure, n'hésitez pas à vous rendre sur notre site internet www.terres-de-seine.fr



Avec votre groupe

Un **territoire** qui conjugue à merveille **découverte, gastronomie, patrimoine, nature et évasion.**

Entre visites et dégustations, vos journées sur ce territoire seront bien remplies !

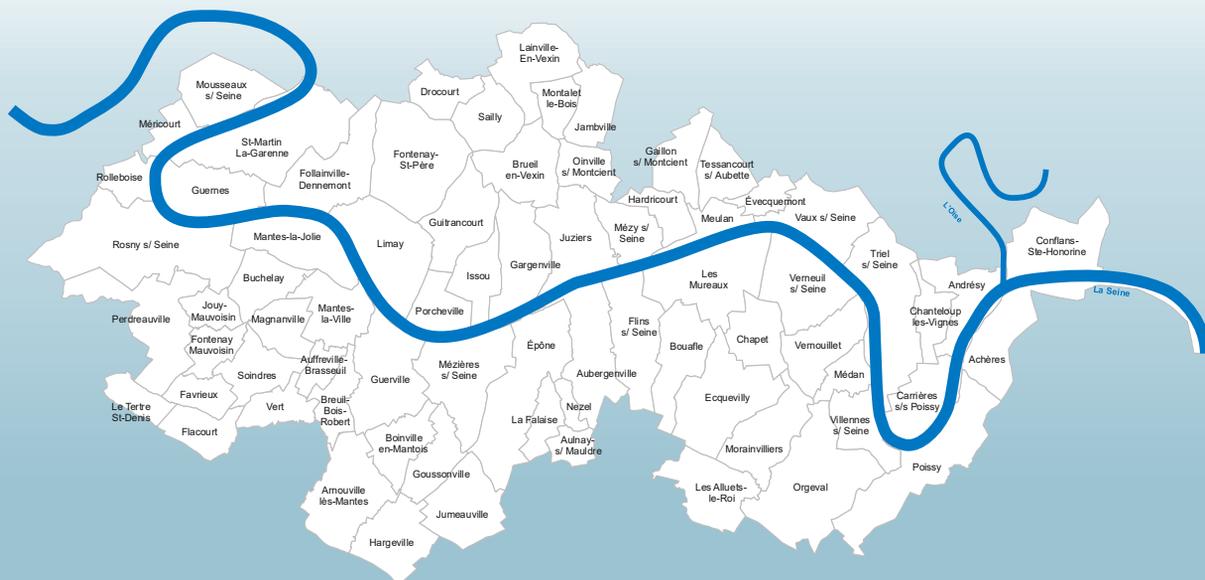
L'équipe de l'office de tourisme Terres de Seine se tient à votre disposition pour **vous conseiller** et **préparer avec vous votre séjour** sur mesure !

Un peu d'histoire ...

Ce territoire, attira de tout temps, rois et reines – Louis IX, futur saint Louis né à **Poissy**, Henri IV qui séjourna à **Mantes-la-Jolie**, des artistes tels que Claude Monet et Ernest Meissonnier ou encore des architectes tels que Le Corbusier qui bâtit la Villa Savoye à Poissy.

Encore une autre facette à découvrir sur le territoire, **Conflans-Sainte-Honorine**, capitale de la Batellerie ne vous laissera pas indifférents... Il reste encore tant à découvrir au fil des pages !

Votre territoire à découvrir en groupe...





Une équipe à votre écoute qui organise vos sorties selon votre programme

Groupes

Les 5 bonnes raisons de faire appel à nous !

Qui sommes-nous ?

L'équipe de l'Office de Tourisme intercommunal Terres de Seine est à votre service pour vous proposer un programme de visite à la carte

Des professionnels maîtrisant le territoire et capables de répondre à vos demandes. Un interlocuteur unique pour un accueil et un suivi personnalisé de votre dossier.

Des démarches simplifiées et des prestations de qualité.

- ✓ **Expertise locale et connaissance du terrain**
- ✓ **Gain de temps et efficacité**
- ✓ **Accompagnement professionnel**
- ✓ **Sécurité et logistique simplifiée**
- ✓ **Organisation sur mesure**

Office de tourisme intercommunal Terres de Seine

www.terres-de-seine.fr

+33 (1) 30 74 60 65

groupe@terres-de-seine.fr

N° SIRET 880 590 807 00017

Immatriculation : IM078200005



Un territoire aux portes de Paris et de la Normandie.



Sommaire de vos sorties

Groupes

Avec Terres de Seine, des sorties pour toutes les envies.

Croisières thématiques

- 6 Croisière Batellerie
- 6 Journée Batellerie
- 7 Croisière des peintres
- 7 Croisière sur l'Oise sauvage
- 7 Croisière déjeuner
- 7 Croisière journée

Patrimoine industriel automobile

- 8 Usine Stellantis, emblème industriel
- 8 Musée de la CAAPY

La Distillerie de Poissy

Circuits pédestres

- 10 Circuit pédestre à Poissy
- 10 Circuit pédestre à Conflans-Sainte-Honorine
- 11 Circuit pédestre d'Elisabethville et de l'édifice Sainte-Thérèse
- 11 Circuit pédestre à Mantes-la-Jolie
- 12 Journée incontournable

Musées et Collections

- 13 Musée de la Batellerie et des voies navigables, et la vieille ville
- 13 Musée de l'Hôtel-Dieu
- 13 Maison de Fer
- 13 Musée du jouet

Labellisées « Maison des Illustres »

- 14 Villa Savoye – Le Corbusier – Une maison classée à l'UNESCO
- 15 Maison Zola et musée Dreyfus
- 15 Maisonnets de Lili et Nadia Boulanger – Au cœur de la musique classique
- 16 « Sur la route des écrivains » Entre Médan et Marly-le-Roi

Vie de château

- 17 Visite guidée au Château de Médan : l'œuvre d'une vie
- 17 Visite guidée au château de Vaux-sur-Seine : Secrets de sculpteur

Visites natures

- 18 Rallye-Cohésion à Jambville
- 18 Sortie Sylvothérapie avec Fans de Forêt

Savoir-faire

- 19 APIJYM – Rendez-vous chez l'apiculteur
- 19 Visite du Relais Val de Seine - La deuxième vie de nos vêtements

Edifices religieux

- 20 Collégiale Notre-Dame : Mantes-la-Jolie
- 20 Collégiale Notre-Dame : Poissy

Quelle sera votre prochaine excursion, cette année ?



Les préparatifs

Groupes

Afin de pouvoir vous organiser une sortie dans les règles de l'art

Pour le bon déroulement de vos sorties

- Les réservations se font jusqu'à un mois avant la prestation,
- Le nombre de participants définitif doit-être communiqué 8 jours avant votre sortie,
- Après deux devis, chaque devis supplémentaire sera facturé 10,00 € TTC,
- Les participants devront être équipés de bonnes chaussures et de vêtements adaptés aux conditions météorologiques. Merci de respecter les consignes complémentaires des sites,
- Chaque participant doit se présenter sur le lieu de rendez-vous 10 minutes avant le début de la visite,
- Les responsables de groupes doivent préciser toute allergie ou indisposition 8 jours avant le début de la prestation.

Nos prix comprennent :

- ❖ Les billets d'entrée
- ❖ Le forfait guide (majoré 50% dimanche et langues étrangères, 100% jours fériés)
- ❖ Les frais de dossier
- ❖ La TVA

Nos prix ne comprennent pas :

- ❖ Les frais de transport
- ❖ Le parking
- ❖ Les repas (sauf inclus dans la prestation)

Information importante

Les tarifs indiqués dans cette brochure sont **provisoires** et établis sur la base des **prix 2025**. Ils sont donc **non contractuels** et **susceptibles d'évoluer** en attendant la confirmation des tarifs 2026.

Une sortie en toute sérénité.

Croisières thématiques

Embarquez pour **une expérience unique sur la Seine**, au cœur de la capitale de la batellerie, au nord ouest des Yvelines ! Découvrez le fleuve sous un angle inédit en voguant le long de ses rives et en explorant son histoire fascinante à travers nos croisières thématiques.

Naviguez, découvrez, explorez !



© OTI Terres de Seine

Au départ de Conflans-Sainte-Honorine

Croisière Batellerie

Fleuron de nos croisières thématiques, partez à la découverte des hauts lieux de la batellerie autour de Conflans-Sainte-Honorine : les ateliers de réparation, le port de chargement. Une approche unique de ses différents ports sur la Seine et l'Oise, de la confluence et de la faune et flore fluviale. Grand temps fort de la croisière (Sauf cas de force majeure) : le passage du barrage-écluse d'Andrésey !

i INFOS

Croisière commentée A/R Conflans-Sainte-Honorine/Andrésey sur la vie des marinières et le système d'éclusage.
Durée 1h30. Entre 30 et 100 participants.
45€ indicatif 2025 TTC par participant



Offrez une journée Batellerie à votre groupe

Notre équipe est ravie de vous proposer une journée exceptionnelle dédiée à la Batellerie !

N'hésitez pas à nous demander une programmation spéciale Batellerie pour vous garantir une expérience mémorable : **Nous serions ravis de vous organiser un combiné croisière + visite guidée du musée de la Batellerie et des voies navigables.**

Musée + Déjeuner + Croisière =
87€ TTC indicatif 2025 par participant

Entre 30 et 80 participants.

Croisières thématiques

Pour aller plus loin dans l'expérience fluviale, découvrez nos croisières déclinées au fil de vos envies !

Naviguez, découvrez, explorez !



© OTI Terres de Seine

Au départ de Conflans-Sainte-Honorine

Croisière des peintres

Partez à la découverte des paysages qui ont inspiré les artistes, sans oublier les histoires et anecdotes de peintres de la Seine.

Votre trajet : de Conflans-Sainte-Honorine à la Frette-sur-Seine (aller-retour)

Croisière sur l'Oise Pittoresque

Suivez les rives vertes de l'Oise, lieux de flâneries, source d'inspiration des Impressionnistes, depuis le confluent jusqu'au parc de Jouy-le-Moutier, par le pavillon d'amour.

Votre trajet : Conflans-Sainte-Honorine-Jouy-le-Moutier

i INFOS

Croisières commentées. Durée 1h30. Entre 30 et 100 participants. 53€ TTC indicatif 2025 par participant



Croisière avec Déjeuner

Offrez à votre groupe une croisière, avec un service à table de qualité. Nos croisières sont commentées par une guide passionnée, tout en savourant un déjeuner délicieux dans une atmosphère conviviale. Direction Poissy ou Maisons-Laffitte ou Port-Cergy, aller-retour.

i INFOS

Croisière commentée. Déjeuner et boissons. Durée 3h. Entre 40 et 80 participants. 120€ TTC indicatif 2025 par participant

Croisière à la journée

Partez pour une croisière de 7 heures. À bord, vous êtes accueillis avec un petit-déjeuner. Avec les commentaires fascinants de notre conférencière, savourez un délicieux déjeuner, pour renforcer les liens au sein de votre groupe. Direction Mantes-la-Jolie ou l'Isle-Adam, aller-retour

i INFOS

Croisière commentée. Petit-Déjeuner, déjeuner et boissons. Durée 7h. de 9h30 à 16h30. Entre 40 et 80 participants. 140€ TTC indicatif 2025 par participant

Patrimoine Industriel Automobile

Venez découvrir **le site mythique de Stellantis et le musée de la CAAPY** à Poissy ! Plongez au cœur de l'histoire industrielle et automobile et vivez une expérience unique, où tradition et modernité se rencontrent.

Découvrez l'usine sous un angle inédit !



@Stellantis

L'aventure automobile !

Usine Stellantis, emblème industriel de la région

Fort de 86 ans d'expérience en production automobile, l'usine de Poissy a fabriqué certaines des plus grandes voitures mythiques telles que la Ford Vedette en 1948 ou la Talbot en 1979. Après la fusion de Fiat Chrysler et Peugeot SA en 2021, le site devient la propriété de Stellantis et ouvre aujourd'hui, pour le plus grand bonheur de tous, ses portes au grand public.

Venez découvrir la naissance des Opel Mokka et DS3 en pénétrant au cœur des ateliers de production Pisciacaïs et en vous immergeant dans l'emboutissage, le ferrage, le montage et le contrôle qualité ! Lors de cette visite commentée, vos participants découvriront non seulement la chaîne de production des célèbres voitures françaises, mais aussi l'histoire de Poissy. Dans un univers où bâtiments anciens et technologies de pointe se côtoient, vous serez transporté au sein du fleuron de l'industrie française.

i INFOS

Visite commentée de 3h. Uniquement le mardi. De 10 à 20 participants par groupe. A partir de 16 ans. 23€ par participant

Musée de la CAAPY

L'association " L'Aventure Automobile à Poissy " vous propose une rencontre passionnante avec 63 voitures majoritairement fabriquées à Poissy. Elle ne se contente pas seulement de raconter l'histoire : elle la préserve et la met en lumière depuis plus de 40 ans. A ce jour c'est le seul lieu en région parisienne qui expose des véhicules anciens.

Autour de ces véhicules et objets, laissez-vous captiver par les récits de guides passionnés et venez vivre une expérience inoubliable au cœur de l'histoire automobile de Poissy !

i INFOS

Visite commentée de 1h30. De 10 à 20 participants par groupe. 6€ indicatif 2025 par participant



La Distillerie de Poissy

Partez à la découverte de la **distillerie de Poissy**, un lieu chargé d'histoire et de savoir-faire ! Immergez-vous dans l'univers des **spiritueux artisanaux** et explorez les coulisses de la fabrication, entre tradition locale et passion du goût.

Une visite sensorielle et authentique vous attend !



©BoutiqueNoyauDePoissy

Nouveauté : Un patrimoine pisciacais

Le Noyau de Poissy, trésor patrimonial et gourmandise locale

Spécialité emblématique de la ville, le Noyau de Poissy est une liqueur dont les origines remontent au XVIII^e siècle. Appréciée par la noblesse puis par les grands noms de la gastronomie, cette liqueur a traversé les siècles sans perdre de son authenticité.

Lors de cette visite guidée, vos participants plongeront dans l'histoire fascinante de ce produit d'exception, découvriront les étapes de sa fabrication artisanale et pourront en apprécier les saveurs lors d'une dégustation.

Un moment convivial pour découvrir le patrimoine culinaire pisciacais !

La distillerie du Noyau de Poissy

Une visite et une découverte authentique de cette liqueur emblématique, fabriquée selon un savoir-faire traditionnel.

Au programme : une visite guidée du processus de fabrication, avec la possibilité d'observer les alambics, et de mieux comprendre les secrets de cette production artisanale. Pour compléter l'expérience, une dégustation vous sera proposée (sur demande préalable) afin d'apprécier toutes les subtilités du Noyau de Poissy.

La visite se termine par un passage à la boutique, où vous pourrez retrouver les produits de la distillerie et prolonger ce moment de découverte autour des saveurs locales.



INFOS

Visite commentée de 1h. Visite commentée avec dégustation de 1h30. De 12 à 15 participants par groupe. adulte 7€ TTC sans dégustation, 12€ TTC avec dégustation, 18 ans et moins 10€ TTC avec dégustation.



Circuits pédestres

Nos circuits pédestres, guidés et adaptés à tous, vous feront découvrir **des sites emblématiques, des monuments cachés et des paysages exceptionnels.**

Réservez dès aujourd'hui pour une balade enrichissante au cœur de ces lieux chargés d'histoire !

Explorez Poissy, Conflans-Sainte-Honorine, Mantes-la-Jolie et Aubergenville avec nos circuits pédestres !

Excursion détente par excellence

Circuit à Poissy : la ville de saint Louis

Découvrez l'histoire de cette ville royale, particulièrement appréciée des rois de France à travers ce circuit thématique.

Votre guide vous raconte la vie du monarque Louis IX, futur saint Louis, son baptême dans la collégiale Notre-Dame, son enfance et son éducation au château de Poissy, aujourd'hui disparu. Découvrez des lieux chargés d'histoire comme la collégiale Notre-Dame, le pont ancien, l'emplacement du marché aux bestiaux avant la construction des halles de la Villette, l'hôtel de ville, l'octroi...

i INFOS

Circuits commentés. Durée 2h. De 10 à 30 participants. 13€ TTC indicatif 2025 par participant. Supp 5€ pour la visite du Triton 25 (maximum 12 participants)

Circuit à Conflans-Sainte-Honorine : la capitale de la Batellerie

Choisissez le circuit qui vous convient !

• Circuit le port des mariniers

Sur les quais de Seine, venez découvrir ce port d'attache cher aux mariniers. Ici la vie s'organise autour des péniches de commerce en activité où tous les services sont sur des bateaux : Présentation extérieure de l'Internat de la Batellerie, le château de Théméricourt, le bateau-chapelle « Je sers » église des mariniers. Il y a également possibilité de visiter le Triton 25 !

• Circuit la Halte Patrimoine et le port des mariniers

Une immersion au port Saint-Nicolas, ici sont amarrés des bateaux de la Batellerie artisanale. Vous aurez l'occasion de visiter un ancien remorqueur classé monuments historiques : le Triton 25, transformé en pousseur (sur demande). Découvrez le logement des mariniers et la vie à bord ainsi que la salle des machines.

Circuits pédestres

Partez à la découverte de **lieux incontournables** grâce à nos circuits pédestres adaptés à tous. **Explorez** des sites emblématiques, des monuments historiques et des paysages magnifiques.

Explorez Poissy, Conflans-Sainte-Honorine, Mantes-la-Jolie et Aubergenville avec nos circuits pédestres !



© OTI Terres de Seine

Excursion détente par excellence

Circuit à Mantes-La-Jolie : la Médiévale

Cette promenade est une invitation à parcourir la Ville, en découvrant différents vestiges médiévaux telles les fortifications ou des édifices religieux. C'est aussi une immersion dans la vie quotidienne des habitants de Mantes à l'époque médiévale et de leurs métiers (tanneurs, pêcheurs, tailleurs de pierre...).

Circuit à Elisabethville et visite de l'édifice Sainte-Thérèse : Art-déco néo flamand

Choisissez le circuit qui vous convient !

• Visite de l'édifice Sainte-Thérèse d'Elisabethville

Dans le quartier d'Elisabethville se dresse la silhouette élancée de l'édifice Sainte-Thérèse.

Construite par l'architecte Paul Tournon en 1927 entièrement en béton avec sa façade sculptée dans le ciment, l'édifice est le témoin du savoir-faire et du renouveau architectural des années art-déco. Vous apprécierez les jeux de lumières et les vitraux.

• Visite de l'édifice Sainte-Thérèse et parcours dans le quartier d'Elisabethville

Après la découverte de l'édifice Sainte-Thérèse, classé Monument Historiques, poursuivez votre visite par une déambulation dans le quartier d'Elisabethville. Créé dans les années 20, la partie centrale au plan semi-circulaire rend encore bien compte de ce que fût ce quartier avec ces villas de style flamand.

INFOS

Visites commentées. Durée 1h30.
De 10 pers min à 30 participants.
13€ TTC indicatif 2025 par participant



Circuits pédestres

En exclusivité sur le territoire !

Explorez Poissy, Conflans-Sainte-Honorine, Mantes-la-Jolie et Aubergenville avec nos circuits pédestres !



© OTI Terres de Seine

Une journée... Incontournable

On a une idée à vous proposer...

« La journée incontournable » entre Poissy et Conflans-Sainte-Honorine. Notre équipe organise pour vos groupes une sortie à la journée.

MATINÉE À CONFLANS-SAINTE-HONORINE

Visitez le musée de la Batellerie et des voies navigables consacré à l'histoire de la navigation intérieure en France et parcourez la vieille ville haute et ses monuments : la tour Montjoie, l'église Saint-Maclou, les terrasses, surplombant le port des mariniers et offrant une vue imprenable sur la vallée de la Seine.

Déjeuner à Conflans-Sainte-Honorine

APRÈS-MIDI À POISSY

Visitez la collégiale Notre-Dame, lieu de naissance de saint Louis, l'édifice constitue l'un des rares témoins du développement de l'art roman dans notre région. Partez pour une découverte culturelle et historique hors du commun.



INFOS

Musée de la Batellerie et des voies navigables + visite de la vieille ville : 2h. Collégiale : 2h. De 25 à 60 participants. 60€ indicatif 2025 TTC par participant



Musées et collections

Offrez à votre groupe une exploration fascinante à travers des lieux uniques tels que la **Maison de Fer**, le **musée de la Batellerie et des voies navigables**, ou encore le **musée de l'Hôtel-Dieu** et le **Musée du Jouet**, un lieu ludique et nostalgique qui ravira petits et grands. Chaque musée vous invite à une immersion dans des univers surprenants.

Réservez dès maintenant pour une aventure culturelle hors du commun !

© Tibo Dherry © Octave Desobottes

Osez l'inattendu au musée

Musée de la Batellerie et des voies navigables et la vieille ville

Perché sur les hauteurs de la Seine à Conflans-Sainte-Honorine, le Château du Prieuré abrite le Musée de la Batellerie et des Voies Navigables. Explorez une collection exceptionnelle de maquettes, d'objets fluviaux, de pièces de bateaux et d'œuvres d'art, toutes témoignant de la riche tradition du métier de marinier.

i INFOS

Visite commentée. Durée 2h. De 15 à 30 participants. 13€ TTC indicatif 2025 par participant.

Musée de l'Hôtel-Dieu

Le musée de l'Hôtel-Dieu à Mantes-la-Jolie vous ouvre ses portes, installé dans un bâtiment du XVIIème siècle, situé à deux pas de la collégiale Notre-Dame. Le musée, consacré au peintre Maximilien Luce, vous fait également découvrir le riche passé médiéval de la ville.

Une étape incontournable dans la ville de la belle Gabrielle d'Estrée.

i INFOS

Visite commentée. Durée 1h ou 1h30. De 10 à 25 participants. À partir de 10€ TTC indicatif 2025 par participant.

Maison de Fer

Située dans le parc Meissonier, la Maison de Fer est un monument atypique construit à la fin du XIXe siècle. Pensée à partir d'un procédé de fabrication original, elle se compose de tôles embouties en métal. Cette ancienne maison de villégiature est un témoignage d'une époque industrielle florissante où les constructions métalliques étaient synonymes d'innovation, de modernité et de confort.

i INFOS

Visite commentée. Durée 1h à 1h30. De 7 à 30 participants. 13,5€ TTC indicatif 2025 par participant.

Musée du Jouet

Retrouvez votre âme d'enfant et découvrez une collection de près d'un millier de jouets et jeux !

Venez découvrir la nouvelle muséographie, parcours chronologique de l'histoire du jouet et de la culture de l'enfance. Des jouets de l'antiquité comme des jeux plus modernes y sont exposés.

Petits et grands auront les yeux qui brillent !

i INFOS

Visite commentée ou non. Durée 1h. De 10 à 25 participants. 16€ TTC indicatif 2025 par participant.

Labellisées « Maison des Illustres »

Découvrez les maisons des illustres personnages qui ont marqué l'histoire ! Offrez à votre groupe une immersion unique dans l'univers des personnes illustres. Des **visites enrichissantes à travers l'architecture et la culture**, idéales pour éveiller l'intérêt de vos participants.

Réservez dès aujourd'hui pour une expérience inoubliable !

© P.Berthé – Centre monuments nationaux

La Villa Savoye : Le Corbusier et son regard sur l'architecture nouvelle, une maison classée à l'Unesco

Le Corbusier à la villa Savoye (1928-1931) Classée au Patrimoine mondial de l'UNESCO

Embarquez pour une visite unique de la **Villa Savoye**, l'une des cinq célèbres villas blanches conçues par Le Corbusier. Cet exemple exceptionnel d'architecture moderne vous plonge dans l'univers novateur de l'architecte et vous dévoile les cinq principes qui ont révolutionné l'architecture du XXe siècle : **pilotis, toit-jardin, plan libre, fenêtre en longueur et façade libre**.

Construite entre 1928 et 1931 à Poissy pour un couple d'assureurs, la Villa Savoye vous étonnera par son audace et sa modernité. Un véritable chef-d'œuvre de Le Corbusier qui a marqué l'histoire de l'architecture contemporaine !

Lors de cette visite commentée, vos participants découvriront non seulement les secrets architecturaux de cette villa emblématique, mais aussi l'histoire de sa construction et son évolution jusqu'à aujourd'hui. Une expérience pédagogique fascinante, qui associe histoire, art et design, et permet de mieux comprendre l'impact de cette œuvre révolutionnaire.

Réservez votre visite et plongez dans l'univers d'une architecture avant-gardiste

INFOS

Visite commentée de 1h30. De 8 à 30 participants par groupe. Possibilité de scinder le groupe. 20€ TTC indicatif 2025 par participant



Labellisés « Maison des Illustres »

Venez visiter des lieux empreints d'histoire où se sont écrits **les grands moments de notre patrimoine**. Partez à la rencontre de ceux qui ont façonné la culture, la littérature, l'art et la politique de notre pays.

Réservez dès aujourd'hui pour une expérience inoubliable !



Les grandes personnalités de l'Histoire !

Maison Zola et musée Dreyfus

Depuis sa réouverture en 2021, la Maison Zola, située à Médan, vous invite à plonger dans l'univers de l'auteur des *Rougon-Macquart*, un lieu où Émile Zola a écrit certaines de ses œuvres les plus célèbres.

Lors de cette visite, vous aurez également l'occasion de découvrir l'unique musée Dreyfus.

Une option très appréciée : Faites la visite avec Madame Martine Leblond-Zola, arrière-petite-fille de l'écrivain



INFOS

Visite de 2h00. Entre 20 et 30 participants. possibilité de faire plusieurs groupes. 12€ TTC indicatif 2025 par participant

Maisonnettes de Lili et Nadia Boulanger – Au cœur de la musique classique

Visitez l'ancienne demeure des sœurs Lili et Nadia Boulanger, deux figures emblématiques de la musique du XXe siècle, à Gargenville. Lili, grande compositrice, et Nadia, grande pédagogue musicale incontournable, ont marqué leur époque aux côtés des plus grands noms comme Stravinski, Bernstein et Piazzolla.

Offrez à votre groupe une immersion totale dans leur héritage musical.



INFOS

Visite commentée. Durée 1h
Entre 8 et 10 participants. 14€ TTC indicatif 2025 par participant



Labellisés « Maison des Illustres »

Une expérience enrichissante à vivre, pour tous les passionnés d'histoire et de découvertes. Visitez les **Maisons des Illustres** et laissez-vous inspirer par le passé !

Réservez dès aujourd'hui pour une expérience inoubliable !



© Nicolas SCHIMP

Sur la route des écrivains, Pays de la littérature

On a encore une idée à vous proposer...

« Sur la route des écrivains » entre Médan et Marly-le-Roi !

Nos équipes organisent pour vos groupes une sortie littéraire à la journée !

Matinée à Médan

Partez sur les traces d'Émile Zola lors de la visite guidée de sa maison à Médan. Découvrez où l'auteur des *Rougon-Macquart* a trouvé l'inspiration pour ses plus grandes œuvres. Au fil de la visite, apprenez comment Zola a agrandi sa maison au gré de ses succès littéraires. Poursuivez avec la visite du musée Dreyfus. Ce musée unique permet de replonger dans l'Affaire Dreyfus, un événement historique unique !

Déjeuner à Médan

Après-midi à Marly-le-Roi

Direction Marly-le-Roi pour une visite guidée du château de Monte-Cristo, construit par Alexandre Dumas en 1844, à la suite du succès de *Les Trois Mousquetaires*. Cette demeure aux façades sculptées raconte l'histoire de l'écrivain et de son époque. À l'entrée, vous serez accueillis par une statue de l'écrivain lui-même, comme un clin d'œil à ses visiteurs.

Une journée inoubliable, alliant littérature, histoire et découvertes pour votre groupe !



i INFOS

Formule complète : Durée des visites : Maison Zola et musée Dreyfus : 2h. Château de Monte-Cristo : 1h30. Entre 20 et 56 participants. 77€ TTC indicatif 2025 par participant



Office de tourisme intercommunal Terres de Seine

0130746065

groupe@terres-de-seine.fr

Vie de château

Offrez à votre groupe une immersion dans l'histoire en visitant les mythiques châteaux de notre territoire. Plongez dans le patrimoine culturel et **profitez de visites guidées captivantes**, idéales pour allier **culture et émerveillement**.

Découvrez les trésors des châteaux centenaires !



@OTI Terres de Seine

La sortie patrimoine par excellence

Château de Médan : l'œuvre d'une vie

Joyau historique niché sur les coteaux de la Seine, cette demeure a été le témoin de rencontres littéraires prestigieuses, accueillant des poètes de la Pléiade à la Renaissance et l'écrivain Maeterlinck, Prix Nobel de littérature, au XXème siècle.

Inscrit à l'Inventaire Supplémentaire des Monuments Historiques depuis 1926 et labellisé Maisons des Illustres depuis 2013. une épopée fascinante sans oublier une douzaine d'années de travaux de restauration que les propriétaires vous raconteront lors de votre visite.

La visite se termine par un rafraîchissement convivial.

Château de Vaux-Sur-Seine : secrets de sculpteur

Situé dans un véritable écrin de verdure, le château de Vaux-sur-Seine vous promet de belles découvertes en toute saison. Dans un cadre dépaysant, vous profiterez d'une vue imprenable sur la vallée de la Seine.

Durant votre visite avec les propriétaires des lieux, vous découvrirez l'histoire et l'architecture originale de cet édifice du XVème siècle à travers les salles remarquables du château.

Classé monument historique depuis 1995, le château, flanqué de six tours, fut la demeure du célèbre sculpteur Carlo Marochetti au XIXème siècle.

INFOS

Durée 2h. De 12 à 40 participants. 13€ TTC indicatif 2025 par participant

INFOS

Durée 1h30. A partir de 15 participants. 15€ TTC indicatif 2025 par participant



Visites natures

Offrez à votre groupe une bouffée d'air frais avec ces expériences uniques en pleine nature !

Initiez-vous à la sylvothérapie lors d'une balade sensorielle en forêt, ou vivez un moment ludique et fédérateur grâce à un rallye au cœur de la campagne de Jambville.

Reconnectez-vous à la nature, entre sous-sol fertile et grand air !



La sortie nature par excellence

Un Rallye cohésion pour vos équipes

Au cœur d'un vaste parc boisé, le Centre d'activités de Jambville propose un rallye cohésion sur-mesure, pensé pour renforcer l'esprit d'équipe dans un cadre naturel privilégié.

Par équipes, les participants évoluent à travers différents points du domaine, où les attendent défis sportifs, énigmes, épreuves de coopération et d'orientation.

Adaptable à votre projet, une expérience dynamique, conviviale et fédératrice en pleine nature !

INFOS

Toute l'année. de 50 à 1 500 personnes .
de 10 à 120 équipes. Durée 2 à 3 heures
Tarif sur demande



Auprès de mon Arbre, avec l'association Fans de forêt

Partez pour une expérience de sylvothérapie unique en forêt de Verneuil-sur-Seine (ou de Rosny-sur-Seine sur demande)

Lors d'une promenade calme, vivez un bain de forêt en famille où vos cinq sens seront stimulés à travers des activités immersives, ludiques et créatives.

Explorez la forêt autrement : marche lente et respirations guidées, reconnaissance des essences, écoute attentive des sons de la nature, contact avec les arbres et créations végétales éphémères.

Une parenthèse bien-être entre éveil sensoriel et découverte adaptée à tous les âges !

INFOS

Toute l'année. de 15 à 20 personnes.
Durée 2h30. prix sur demande



Savoir-faire

Nous vous invitons à offrir à votre groupe une expérience unique en explorant les **trésors uniques et locaux**. Des sorties idéales pour éveiller votre curiosité, et **découvrir des actions durables**.

À la découverte des compétences de nos régions : Une expérience authentique, unique et innovante !



à vos mains, prêts, explorez !

APIJYM – Rendez-vous chez l'apiculteur

À travers cette visite immersive située à Poissy, plongez dans l'univers fascinant des abeilles et découvrez leur rôle crucial dans l'équilibre de notre écosystème naturel. Jean-Yves Minette, apiculteur passionné et expérimenté, se fera un plaisir de vous guider dans cette exploration, en partageant son savoir-faire unique et en vous expliquant en détail le processus délicat de fabrication et de récolte du miel qu'il produit avec soin.

Vous apprendrez ainsi tout sur le monde des abeilles, de leur travail minutieux à l'impact qu'elles ont sur la biodiversité. Pour clore cette expérience enrichissante, une dégustation de son miel artisanal vous attend, vous permettant de savourer le fruit de ce métier, dans une ambiance conviviale et sympathique

INFOS

Visite commentée en groupe entre 8 et 12 participants. Durée 1h30. 15€ TTC indicatif 2025 par participant

Visite du Relais Val de Seine - La deuxième vie de nos vêtements

Lors de cette visite guidée à Chanteloup-Vignes, vos participants auront l'opportunité d'explorer en profondeur le processus de tri des textiles et chaussures usagés, étape clé du recyclage de ces matériaux.

Les participants pourront également saisir l'importance de ce secteur pour la création d'emploi locaux. Une visite pleine de sens qui illustre comment le recyclage des vêtements peut non seulement avoir un impact positif sur notre planète, mais aussi sur le tissu social.

Cette expérience allie ainsi à la fois développement durable et création d'emploi, la sortie solidaire par excellence !

INFOS

Visite commentée de 1h30. Maximum 15 participants. Prix sur demande



Edifices religieux

Offrez à votre groupe un voyage à travers le temps en explorant deux collégiales d'exception. **Du gothique au roman**, ces monuments racontent l'histoire, l'art et la spiritualité de notre patrimoine. Des visites enrichissantes qui allient **culture, architecture et découverte !**

Réservez dès maintenant pour une expérience unique et inspirante.



Patrimoine religieux en Terres de Seine

Collégiale Notre-Dame de Mantes

Située au cœur du quartier historique de la Ville, comprise dans ce qui fut l'enceinte d'un ancien château médiéval, la collégiale domine le paysage mantais. Sa parenté architecturale avec Notre-Dame de Paris lui confère une place prépondérante.

Laissez-vous guider par cette élégante architecture de pierre et de lumière du XIIe siècle. Vous pourrez admirer, entre autres, le portail central dédié à la Vierge, œuvre remarquable du XIIe siècle, la rose du Jugement dernier datant de 1223 et restaurée en 2004, la Chapelle de Navarre des rois de France et bien d'autres trésors.

i INFOS

Visite commentée. Durée 1h. De 10 à 30 participants. 10€ TTC indicatif 2025 par participant

Collégiale Notre-Dame de Poissy

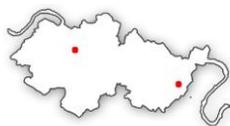
Ne manquez pas de visiter la collégiale Notre-Dame du XIIème siècle. C'est ici que le roi Louis IX, futur saint Louis fut baptisé en 1214. La collégiale abrite encore les vestiges des fonts baptismaux de l'époque.

A la fois de style roman et gothique, observez avec attention ses deux clochers romans, ses tympanes du XVIème siècle, ses étranges gargouilles mais aussi sa belle statuariaire et ses chapiteaux, sans oublier ses lumineux vitraux retraçant la vie de saint Louis...

Un prodige d'architecture qui subit de multiples restaurations avec le temps, notamment celle d'Eugène Viollet-le-Duc au XIXème siècle.

i INFOS

Visite commentée. Durée 1h30. De 10 à 30 participants. 5€ TTC indicatif 2025 par participant



Office de Tourisme Intercommunal Grand Paris Seine & Oise [OTI GPS&O] DESTINATION TERRES DE SEINE

Janvier 2026

ARTICLE 1 – FORMATION DU CONTRAT

Dispositions générales La réservation de l'une des prestations de services touristiques (hébergements, transports, séjours, visites guidées, billetterie...) proposés par l'OTI GPS&O - implique l'acceptation sans réserve des dispositions de nos conditions particulières de vente (CPV)

1.2 – Formation du contrat

Toute demande de réservation sera confirmée par écrit à l'office de tourisme soit par courriel à contact@terres-de-seine.fr ou groupe@terres-de-seine.fr, soit par courrier à l'OFFICE DE TOURISME INTERCOMMUNAL GPS&O - Bureau d'Information Touristique - Immeuble Autoneum – Rue des Chevries, 78410 Aubergenville

Toute commande ne sera considérée comme définitive qu'à compter :

- d'une part de la réception du contrat ou proposition/devis complété, daté et signé sous réserve de la confirmation par l'OTI GPS&O, compte tenu de la faisabilité technique, des places disponibles et le cas échéant d'un nombre de participants minimum. Les éléments du contrat ou proposition relatifs aux demandes particulières du client prévalent à celles figurant sur les présentes CPV sans préjudice des textes en vigueur.

- et d'autre part, de la réception du solde ou d'un acompte de 50 %, selon les sites visités, du montant total des prestations choisies ou d'un bon de commande pour les règlements exceptionnels par mandat administratif. Le règlement est à libeller à l'ordre de l'OTI GPS&O.

ARTICLE 2 – CONDITIONS DE RÉALISATION DES PRESTATIONS

2-1 Pour les séjours avec hébergement

Les prestations d'hébergements incluses ou pas dans un forfait sont calculées en nombre de nuits (nuitées). Les services touristiques inclus dans le forfait sont précisés sur la fiche produit de nos différentes brochures pour chacune des prestations.

Dans le cas d'une réservation d'un hébergement, nous vous conseillons vivement de prévenir directement l'hôtelier de votre heure d'arrivée. Certains établissements hôteliers ne disposent pas d'accueil de nuit, merci de prendre vos précautions.

2-2 Pour la billetterie en ligne

A titre exceptionnel et sous réserve du paiement des frais postaux, ils pourront être expédiés à l'adresse de livraison mentionnée par l'utilisateur lors de sa commande. Les délais de livraison sont des délais moyens correspondant aux délais de traitement et à la livraison à destination de la France métropolitaine ou de l'étranger. Si la livraison des billets était rendue impossible par une erreur de l'utilisateur dans la saisie de ses coordonnées ou par le défaut d'indication par ce dernier de l'existence d'un interphone ou d'un digicode, ni le(s) prestataire(s) concerné(s) ni l'office de ne sauraient être tenus pour responsables.

Les billets doivent impérativement et intégralement être payés avant ou au plus tard au moment de leur retrait.

2-3 Pour la réservation de visites guidées

2-3-1 Groupes

En ce qui concerne les visites guidées, sauf dispositions contraires spécifiques convenues par écrit avec l'OTI GPS&O, le lieu de rendez-vous est indiqué dans le contrat.

Sauf indication contraire, la taille minimale des groupes pour les visites guidées est de 10 personnes et la taille maximale jusqu'à 40 personnes selon les sites. Au-delà du seuil maximal, la présence d'un 2^{ème} guide est obligatoire. Les devis sont établis sur un nombre de personnes communiqué par les responsables du groupe. Pour tout changement de ce nombre de participants, à la baisse comme à la hausse, le devis est recalculé et peut entraîner une baisse ou une hausse du prix de la prestation, à l'exception des croisières.

2-3-2 Individuels

Le lieu de rendez-vous est indiqué sur les supports de communication de l'office de tourisme (site internet et flyers) et sera rappelé au client lors de la réservation.

Nous pouvons exceptionnellement être contraints d'annuler une visite si le nombre minimum de participants n'est pas atteint. Cette information sera précisée sur l'ensemble des supports de communication (flyers et site Internet). Cette décision vous sera communiquée au plus tard 48h avant la date de la visite initialement prévue.

Dans l'hypothèse d'une annulation, vos versements vous seront intégralement restitués, sans autres indemnités. Tous les frais engagés par vous restent à votre charge. Le client est responsable de tout dommage direct ou indirect que lui-même ou qu'un membre de son groupe pourrait causer à l'occasion de sa présence lors des visites ou sur le bateau.

2-3-3 Conditions des visites guidées

Pour l'ensemble des visites guidées, la visite peut être annulée en vue de mauvaises conditions météorologiques ou dans le cas de force majeure (arrêté préfectoral, situation sanitaire, guide malade ou accidenté) et toute raison mettant en danger la sécurité des personnes. Dans ce cas il vous sera restitué le montant versé sans pour cela prétendre à une quelconque indemnisation.

Chaque participant doit se présenter sur le lieu de rendez-vous 10 minutes avant le début de la visite. En cas de retard d'un participant, le guide commencera tout de même la visite à l'heure prévue. Chaque participant doit se conformer aux règles de sécurité et suivre les conseils - voire les ordres s'il y a lieu - du guide tout au long de la visite. Les enfants sont sous l'entière responsabilité des parents ou accompagnants. Les visites se déroulant à pied, les participants devront être équipés de bonnes chaussures et de vêtements adaptés aux conditions météorologiques du jour. Pour certaines visites, les chaussures fermées sont obligatoires, les robes ou jupes interdits, ces obligations seront mentionnées chaque fois sur l'ensemble des supports de communication. A défaut de respect de ces consignes, vous ne serez pas acceptés pour lesdites visites. Le client s'engage à ce que chaque participant se conforme aux règles de prudence, de circulation et au protocole sanitaire et qu'il suive les conseils voire les ordres s'il y a lieu du guide tout au long de la visite.

2-3-4 Conditions des excursions

Le client doit s'assurer que chaque participant possède les capacités physiques et mentales pour participer aux activités composant la prestation, ce qu'il accepte expressément.

Les informations concernant les menus et les restaurants compris dans la prestation sont indiqués à titre indicatif. Des menus, de qualité équivalente, dans des restaurants différents pourront être substitués le jour de la prestation, ce qui est expressément accepté par le client. En tout état de cause, il sera proposé un menu unique pour l'ensemble des participants. Tout régime alimentaire spécifique (suite à des allergies, des intolérances alimentaires ou des maladies) nécessitant un aménagement des plats du menu proposé devra être précisé à la signature du contrat par écrit, la liste des aliments possibles sera indiquée et le restaurateur en fera son affaire.

Selon le type de visite ou d'activité et sur demande, un accompagnateur de l'OTI GPS&O peut être inclus dans la prestation (renseignement à prendre auprès du l'OTI GPS&O pour la tarification). Sauf indication particulière, la présence d'un accompagnateur est en option.

2-3-5 Conditions des croisières

Le client doit se présenter au complet au point de rendez-vous, au plus tard 15 minutes avant l'heure prévue pour le début de la prestation. En cas de retard, l'OTI GPS&O se réserve le droit de réduire la prestation d'un temps équivalent à ce retard, si celui-ci est susceptible d'avoir des conséquences sur les horaires des prestations suivantes. A compter du moment où il est invité à embarquer, chaque passager devra se conformer strictement et immédiatement aux instructions données par le personnel du bateau. En outre, il sera tenu de respecter les dispositions du règlement affiché sur le bateau et de veiller à sa propre sécurité et à celle des personnes dont il a la garde, notamment des enfants de moins de 18 ans.

Il ne sera admis sur le bateau aucun animal ni aucun matériel qui pourrait se révéler dangereux pour les passagers et le personnel. Aucun instrument ou appareil tel que poste de radio, magnétophone, instrument de musique susceptible de déranger les autres passagers par son bruit ne sera admis à bord. De même, aucun bagage ne pourra être embarqué à l'exception de 2 bagages à main n'excédant pas 5 Kg par passager l'OTI GPS&O décline toute responsabilité en cas de vol ou de dégâts causés par un membre de son groupe.

ARTICLE 3 – RÉTRACTATION

Le droit de rétractation de 14 jours ne s'applique pas aux prestations d'hébergement, de transport, de restauration, de loisirs (billetteries, visites guidées...) qui sont fournis à une date ou à une période déterminée en application de l'article L121-21-8, 12° du code de la consommation.

ARTICLE 4 – PRIX

Tous les prix sont indiqués et affichés TTC (incluant 1 euro de frais d'organisation par personne pour les groupes), en euros net de TVA.

Sauf stipulation contraire dans un descriptif d'une prestation confirmée dans le contrat, ne sont pas compris dans le prix : les transports, les dépenses à caractère personnel, les assurances, les prestations facultatives ou optionnelles non incluses dans le descriptif de la prestation et le cas échéant la taxe de séjour.

Les majorations de prix sont possibles uniquement si elles sont la conséquence directe d'une évolution du prix du transport de passagers résultant du coût du carburant ou d'autres sources d'énergie. L'OTI GPS&O justifiera de la révision des prix au client sur un support durable, au plus tard 20 jours avant le début de la prestation.

Les prix sont susceptibles d'être revalorisés chaque année civile et feront l'objet d'une notification sur un support durable au client au plus tard 20 jours avant la prestation.

ARTICLE 5 – PAIEMENT

Pour les groupes : versement d'un acompte de 50 % suivi d'un solde intervenant 30 jours nets à la réception de la facture ou de la totalité 1 mois avant la prestation, selon les sites visités.

Les paiements s'effectuent :

En espèces : en euros uniquement, à l'accueil des bureaux d'information de l'OTI GP&SO dans la limite prévue par les articles L112-6 et D112-3 du Code Monétaire et Financier,

Par chèque bancaire ou postal : **libellé à l'ordre de « l'office de tourisme Intercommunal GPS&O »** et la photocopie du passeport ou de la carte nationale d'identité pourra être demandée,

Par virement bancaire au compte **de l'office de tourisme Intercommunal GPS&O**. IBAN : FR76 1020 7001 5323 2140 9259 355

Par mandat administratif avec envoi d'un bon de commande préalable.

l'OTI GP&SO adressera une facture globale au client à l'issue de la ou les prestations. Sur demande, il enverra une facture d'acompte ou facture acquittée.

ARTICLE 6 – CONDITIONS D'ANNULATION

6.1 Annulation – du fait des Groupes

Conformément à l'article L. 211-14, I du Code du Tourisme, le client peut résoudre le contrat à tout moment avant le début de la prestation, moyennant de respecter la procédure et les conditions de remboursement suivants :

- Toute annulation partielle ou totale doit être notifiée par courriel à contact@terres-de-seine.fr ou groupes@terres-de-seine.fr ou par lettre recommandée avec accusé de réception à l'OFFICE DE TOURISME INTERCOMMUNAL GPS&O - Immeuble Autoneum – Rue des Chevries, 78410 Aubergenville
- Annulation des services établis comme touristiques à l'unité, les frais de résolution / annulation sont : Annulation plus de 30 jours avant le début de la prestation : 30 % du prix total net de TVA de la prestation qui seront soit facturés au client, soit retenus sur l'acompte déjà versé par le client, l'OTI GP&SO remboursant le solde si l'acompte versé représente plus de 30 % de la prestation.
- Annulation à 30 jours et moins avant la date de la prestation : 100 % du prix total net de TVA de la prestation sera facturé.

Une annulation partielle correspond à une réduction d'un des éléments de la prestation. La règle du prorata sera appliquée sur la base des modalités de dédommagement prévues ci-dessus.

Ces dispositions ne s'appliquent pas, lorsqu'est conclu par écrit un accord amiable ayant pour objet, l'acceptation par le client d'une prestation de substitution proposée par l'OTI GPS&O.

6.2 Annulation – du fait des Individuels (billetteries)

Dans le cadre d'une annulation du fait du client, aucun remboursement ne sera effectué le jour même de la prestation.

6.3 Du fait du l'OTI GPS&O.

Conformément à l'article L. 211-14, III du Code du Tourisme, l'OTI GPS&O - peut résoudre le contrat et rembourser intégralement le client des paiements effectués, sans qu'il y ait lieu à une indemnisation supplémentaire, si :

1. Le nombre de personnes inscrites pour le service touristique ou le forfait est inférieur au nombre minimal indiqué dans le contrat et que l'OTI GPS&O - notifie la résolution du contrat au client dans le délai fixé par le contrat, et au plus tard :

- 20 jours avant le début de la prestation dans le cas où sa durée dépasse 6 jours,
- 7 jours avant le début de la prestation dans le cas où sa durée est de 2 à 6 jours,
- 48 heures avant le début de la prestation dans le cas où sa durée est inférieure à 2 jours.

2. Concernant les croisières : Les croisières étant soumises aux règles de la Navigation Fluviale, l'Office de Tourisme se réserve le droit d'apprécier le caractère navigable ou non du fleuve ou de la voie d'eau. Les croisières pourront être annulées ou modifiées à tout moment à compter de la réservation y compris le jour prévu pour le départ, en application des règles sus visées (avis provenant de l'administration de la Navigation Fluviale, ou de la Batellerie), ou en cas d'intempéries de nature à mettre en péril la sécurité des personnes transportées (exemples : crues, brouillard, gel). Le passage de l'écluse sera assuré dans la limite du respect des règles en usages donnant la priorité aux péniches de commerce. L'Office de Tourisme décline également toutes responsabilités au cas où un événement lié à un cas de force majeure perturberait ou empêcherait tout ou partie du déroulement de la prestation. En cas d'annulation, l'Office de Tourisme s'engage à rembourser les sommes versées ou à reporter la croisière.

3. En cas de force majeure : Lorsqu'avant le début de la prestation l'OTI GPS&O annule la prestation, le client, sans préjuger des recours en réparation des dommages éventuellement subis, sera remboursé immédiatement et sans pénalité de la somme versée. Il recevra en outre une indemnité au moins égale à la pénalité qu'il aurait supportée si l'annulation était intervenue de son fait à cette date. Ces dispositions ne s'appliquent pas, lorsqu'est conclu un accord amiable ayant pour objet, l'acceptation par le client d'une prestation de substitution proposée par l'OTI GPS&O.

Le client ne pourra prétendre à aucune indemnité si l'annulation de la prestation intervient pour insuffisance du nombre de participants à 7 jours de la date de début de la prestation et au-delà.

6.4 Cas de force majeure

Le client et l'OTI GPS&O ont le droit de résoudre le contrat avant le début de la prestation sans payer de frais de résolution lorsque qu'une annulation ou une modification est imposée par un cas de force majeure, tel que – à titre indicatif mais non limitatif la survenue d'un cataclysme naturel, d'un conflit armé, d'un conflit du travail, d'une injonction impérative des pouvoirs publics, crise sanitaire, d'un accident d'exploitation – c'est-à-dire de l'occurrence d'un événement imprévisible, indépendant de la volonté et qu'il est impossible de surmonter malgré les efforts pour y résister. L'Office de Tourisme ne pourra être tenu responsable des dommages survenus aux passagers lors de la croisière lorsque ceux-ci auront été occasionnés par l'un des événements suivants : crue subite, orage, pannes, accidents, grèves, chômage, collision avec un autre navire responsable même partiellement- et tout autre événement indépendant de sa volonté.

La partie qui invoque la force majeure liée à un événement précité doit le notifier à l'autre partie par tous les moyens d'une manière claire, compréhensible et apparente sur un support durable dans les plus brefs délais. Les parties pourront se concerter, dans la mesure du possible avant la prestation, pour examiner de bonne foi si le contrat doit se poursuivre ou prendre fin. La partie lésée par la non-exécution de l'obligation empêchée par l'événement en cause aura le droit d'annuler la prestation sans préavis. En application de l'article 1148 du Code civil il n'y aura lieu à aucun dommage et intérêt.

6.5 Remboursement pour annulation

En cas d'annulation et conformément aux termes de l'article R221-10 du code du tourisme, l'OTI GPS&O procédera aux remboursements requis en vertu des II et III de l'article L. 211-14 ou, au titre du I de l'article L. 211-14, rembourse tous les paiements effectués par le voyageur ou en son nom moins les frais de résolution appropriés

Ces remboursements au profit du voyageur sont effectués dans les meilleurs délais et en tout état de cause dans les 14 jours au plus tard après la résolution du contrat. En cas d'interruption du séjour par le client, il ne sera procédé à aucun remboursement.

ARTICLE 7 – MODIFICATION

7.1 Modification du fait du client

Toute demande de modification avant le début de la prestation devra parvenir impérativement par courrier électronique à contact@terres-de-seine.fr Toute modification doit faire l'objet d'un accord préalable de l'OTI GPS&O. Chaque demande étant traitée de façon personnalisée, l'OTI GPS&O est à la disposition du client pour étudier toutes modifications contractuelles ou toutes demandes de prestations complémentaires.

7.2 Modification du fait de l'office de tourisme

Conformément à l'article L211-13 du code du tourisme, l'OTI GPS&O peut, avant le début de la prestation, modifier unilatéralement les clauses du contrat autres que le prix conformément à l'article L211-12 du code du tourisme, dans les conditions et selon les modalités prévues à l'article L211-13 du code du tourisme. La modification devra être mineure et l'OTI GPS&O devra en informer le client d'une manière claire, compréhensible et apparente sur un support durable :

1. Des modifications proposées et, s'il y a lieu, de leurs répercussions sur le prix de la prestation,
2. Du délai raisonnable dans lequel il doit communiquer l'OTI GPS&O sa décision,
3. Des conséquences de son absence de réponse dans le délai fixé,
4. S'il y a lieu, de l'autre prestation proposée, ainsi que de son prix.

Lorsque les modifications du contrat ou la prestation de substitution entraînent une baisse de qualité du voyage ou du séjour ou de son coût, le client a droit à une réduction de prix adéquate.

Si le contrat est résolu et que le client n'accepte pas d'autre prestation, l'OTI GPS&O rembourse tous les paiements effectués par le client dans les meilleurs délais et en tout état de cause au plus tard 14 jours après la résolution du contrat, sans préjudice d'un dédommagement en application de l'article L. 211-17 du code du tourisme.

ARTICLE 8 – RETARD / DÉPASSEMENT D'HORAIRE

Lorsqu'une prestation précise un horaire et un lieu précis de début de prestation, en cas de retard du client, ce dernier doit prévenir l'OTI GPS&O dans les plus brefs délais par téléphone au 01 30 74 60 65.

ARTICLE 9 – CESSION DU CONTRAT

Conformément aux articles L211-11 et R211-7 du code du tourisme, le client peut, tant que le contrat n'a produit aucun effet, au plus tard 7 jours avant le début de la prestation et par tout moyen permettant d'en obtenir un accusé de réception, informer l'office de tourisme de la cession du contrat à une autre personne qui satisfait à toutes les conditions applicables à ce contrat et qui remplit les mêmes conditions que le client initial pour effectuer la prestation.

En cas de cession, le client et le cessionnaire seront solidairement responsables du paiement du solde du prix ainsi que des frais, redevances ou autres coûts supplémentaires éventuels occasionnés par cette cession. L'office de tourisme informera des coûts réels de la cession, lesquels ne devront pas être déraisonnables ni excéder le coût effectivement supporté par l'OTI GPS&O du fait de la cession du contrat.

ARTICLE 10 – RESPONSABILITÉ

L'OTI GPS&O est l'unique interlocuteur du client et répond devant lui de l'exécution des prestations commandées et des obligations découlant des présentes conditions particulières de vente. Il est responsable de plein droit de l'exécution des services prévus au contrat, que ces services soient exécutés par lui-même ou par d'autres prestataires de services, et est tenu d'apporter de l'aide au client en difficulté.

L'OTI GPS&O ne peut être tenu pour responsable des erreurs de réservation qui sont imputables au client ou qui sont causées par des circonstances exceptionnelles et inévitables, de l'inexécution totale ou partielle des prestations commandées dans un cas de force majeure comme défini à l'article 6.4 des présents CPV, au fait d'un tiers, à une mauvaise exécution de ses obligations par le client, ou en cas de faute de ce dernier. L'OTI GPS&O ne peut être tenu pour responsable des erreurs de réservation qui sont imputables au client ou qui sont causées par des circonstances exceptionnelles et inévitables, de l'inexécution totale ou partielle des prestations commandées dans un cas de force majeure comme défini à l'article 6.4 des présents CPV, au fait d'un tiers, à une mauvaise exécution de ses obligations par le client, ou en cas de faute de ce dernier.

Le client informe l'OTI GPS&O, dans les meilleurs délais eu égard aux circonstances de l'espèce, de toute non-conformité constatée lors de l'exécution d'un service de voyage inclus dans le contrat. L'OTI GPS&O ne pourra être tenu pour responsable des dommages de toute nature pouvant résulter d'une indisponibilité temporaire du site ou d'une interruption de la connexion du client au cours du processus d'enregistrement, de réservation ou de paiement.

Si l'un des services de voyage n'est pas exécuté conformément au contrat, l'OTI GPS&O remédie à la non-conformité, sauf si cela est impossible ou entraîne des coûts disproportionnés, compte tenu de l'importance de la non-conformité et de la valeur des services de voyage concernés. Si l'OTI GPS&O ne remédie pas à la non-conformité dans le délai raisonnable fixé par le client celui-ci peut y remédier lui-même et réclamer le remboursement des dépenses nécessaires.

ARTICLE 11 – ASSURANCE

Lors de votre réservation, l'OTI GPS&O ne vous propose pas de souscrire une assurance multirisque ou annulation et vous invite à vérifier que vous bénéficiez par ailleurs de ces garanties auprès de l'assureur de votre choix qu'il vous appartiendra de contacter directement en cas de sinistre, autre que celui engageant la responsabilité de plein droit de l'OTI GPS&O, avant ou pendant la prestation afin de déclencher la procédure adaptée.

ARTICLE 12 – PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES

L'OTI Terres de Seine est susceptible de collecter des données à caractère personnel nécessaires au traitement informatique de votre inscription, à son suivi, à l'envoi de d'informations, de promotions et sollicitations ou dans le cadre d'enquêtes de qualité (via courriers électroniques, messages SMS, appels téléphoniques et courriers postaux). Vous pouvez à tout moment vous désinscrire en cliquant sur le lien hypertexte prévu à cet effet en bas de chaque communication, en adressant un courriel à l'adresse contact@terres-de-seine.fr ou en envoyant un courrier à l'adresse suivante : OFFICE DE TOURISME INTERCOMMUNAL GPS&O, Immeuble Autoneum – Rue des Chevries, 78410 Aubergenville, en justifiant de votre identité.

Conformément au RGPD vous bénéficiez du droit d'accès et de rectification, de mise à jour, de portabilité et de suppression de ses données vous concernant que vous pouvez exercer auprès du responsable du traitement des données de OTI GPS&O.

Sauf avis contraire de votre part lié à une limitation ou à une opposition au traitement de vos données personnelles, nous nous réservons la possibilité d'utiliser ces informations pour vous faire parvenir diverses documentations précitées.

Vous disposez également de la faculté d'introduire une réclamation auprès de la CNIL.

ARTICLE 13 – PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE / PHOTOS / ILLUSTRATIONS

Les photos, cartes et illustrations contenues dans les brochures et/ou le site Internet sont illustratives et n'ont pas un caractère contractuel. Toute reproduction ou exploitation commerciale ou non de ces éléments est strictement interdite sauf autorisation écrite préalable.

Est également interdite l'extraction répétée et systématique d'éléments protégés ou non du site www.terres-de-seine.fr causant un préjudice quelconque à l'OFFICE DE TOURISME INTERCOMMUNAL GPS&O ou à l'un de ses prestataires ou fournisseurs.

ARTICLE 14 – ARCHIVAGE DU CONTRAT

Tout contrat conclu avec le client correspondant à une commande d'un montant supérieur à 120 euros TTC sera archivé par l'OTI GPS&O pendant une durée de 10 ans conformément aux articles L213-1, R213-1 et R213-2 du code de la consommation.

L'OTI archivera ces informations et produira une copie du contrat à la demande du client.

ARTICLE 15 – RÉCLAMATION / LITIGE

Les présentes CGV sont soumises à la loi française.

Toute réclamation relative à une prestation doit être adressée à l'OFFICE DE TOURISME INTERCOMMUNAL GPS&O, par courriel : contact@terres-de-seine.fr par lettre recommandée Immeuble Autoneum, rue des chevries 78410 Aubergenville avec accusé de réception dans les 7 jours à compter de la fin de la prestation fournie.

Après avoir saisi notre service clientèle et en l'absence de réponse ou de réponse insatisfaisante dans un délai de 60 jours, le client peut faire appel au Médiateur du Tourisme et du Voyage (www.mtv.travel).

Si la vente s'effectue en ligne, le client a la possibilité de recourir à la plateforme disponible sur le site <https://webgate.ec.europa.eu/odr> pour régler son litige.

Tout litige qui n'aura pu être réglé à l'amiable relèvera exclusivement du TGI de Versailles pour une personne morale et dans le cas d'une personne physique, la compétence est attribuée au tribunal compétent conformément à l'article L.141-5 du Code de la consommation.

<https://www.legifrance.gouv.fr/eli/arrete/2018/3/1/ECO/I1801883A/jo/texte>

OTI GPS&O, Destination Terres de Seine
Correspondance : OFFICE DE TOURISME INTERCOMMUNAL GPS&O - Immeuble Autoneum, rue des chevries 78410 Aubergenville

N° d'immatriculation IM078200005 - SIRET 880 590 807 00033

Tél. 01 30 74 60 65 – contact@terres-de-seine.fr

GROUPAMA – 8/10 rue d'Astorg – 75008 Paris

Mutuelles du Mans Assurances – 10 boulevard Alexandre Oyon – 72030 Le Mans Cedex 9

FORMULAIRE D'INFORMATION

Association Office de Tourisme Intercommunal Grand Paris Seine & Oise

[OTI GPS&O]

DESTINATION TERRES DE SEINE

Conformément à l'article R211.4 du Code du Tourisme, les présentes conditions particulières de ventes ont vocation à informer les clients L'OFFICE DE TOURISME INTERCOMMUNAL GPS&O, préalablement à la signature du contrat, d'informations prévues audit article précité.

Conformément à l'article L211.9 du Code du Tourisme, ces informations précontractuelles feront partie intégrante du contrat et ne pourront être modifiées que dans le cadre d'un accord expressément convenu entre les parties.

Ces CGV pourront être modifiées et mises à jour par L'OTI GPS&O à tout moment. Les CGV applicables sont celles en vigueur au moment de l'inscription.

Les présentes CGV de ce formulaire sont communiquées au client au moment de la réservation d'une prestation auprès L'OTI GPS&O et consultables et téléchargeables sur le site internet : <https://www.terres-de-seine.fr/brochures/>

Formulaire d'information standard - Voyage à forfait par Internet

La combinaison de services de voyage qui vous est proposée est un forfait au sens de la directive (UE) 2015/2302 et de l'article L.211-2 II du code du tourisme. Vous bénéficierez donc de tous les droits octroyés par l'Union européenne applicables aux forfaits, tels que transposés dans le code du tourisme. L'OTI GPS&O sera entièrement responsable de la bonne exécution du forfait dans son ensemble. En outre, comme l'exige la loi, L'OTI GPS&O dispose d'une protection afin de rembourser vos paiements et, si le transport est compris dans le forfait, d'assurer votre rapatriement au cas où il deviendrait insolvable.

Droits essentiels prévus par la directive (UE) 2015/2302 transposée dans le code du tourisme :

Les voyageurs recevront toutes les informations essentielles sur le forfait avant de conclure le contrat de voyage à forfait.

L'organisateur ainsi que le détaillant sont responsables de la bonne exécution de tous les services de voyage compris dans le contrat.

Les voyageurs reçoivent un numéro de téléphone d'urgence ou les coordonnées d'un point de contact leur permettant de joindre l'organisateur ou le détaillant.

Les voyageurs peuvent céder leur forfait à une autre personne, moyennant un préavis raisonnable et éventuellement sous réserve de payer des frais supplémentaires.

Le prix du forfait ne peut être augmenté que si des coûts spécifiques augmentent (par exemple, les prix des carburants) et si cette possibilité est explicitement prévue dans le contrat, et ne peut en tout cas pas être modifié moins de vingt jours avant le début du forfait. Si la majoration de prix dépasse 8 % du prix du forfait, le voyageur peut résoudre le contrat. Si l'organisateur se réserve le droit d'augmenter le prix, le voyageur a droit à une réduction de prix en cas de diminution des coûts correspondants.

Les voyageurs peuvent résoudre le contrat sans payer de frais de résolution et être intégralement remboursés des paiements effectués si l'un des éléments essentiels du forfait, autre que le prix, subit une modification importante. Si, avant le début du forfait, le professionnel responsable du forfait annule celui-ci, les voyageurs peuvent obtenir le remboursement et un dédommagement, s'il y a lieu.

Les voyageurs peuvent résoudre le contrat sans payer de frais de résolution avant le début du forfait en cas de circonstances exceptionnelles, par exemple s'il existe des problèmes graves pour la sécurité au lieu de destination qui sont susceptibles d'affecter le forfait.

En outre, les voyageurs peuvent, à tout moment avant le début du forfait, résoudre le contrat moyennant le paiement de frais de résolution appropriés et justifiables.

Si, après le début du forfait, des éléments importants de celui-ci ne peuvent pas être fournis comme prévu, d'autres prestations appropriées devront être proposées aux voyageurs, sans supplément de prix. Les voyageurs peuvent résoudre le contrat sans payer de frais de résolution lorsque les services ne sont pas exécutés conformément au contrat, que cela perturbe considérablement l'exécution du forfait et que l'organisateur ne remédie pas au problème.

Les voyageurs ont aussi droit à une réduction de prix et/ou à un dédommagement en cas d'inexécution ou de mauvaise exécution des services de voyage.

L'organisateur ou le détaillant doit apporter une aide si le voyageur est en difficulté.

Si l'organisateur ou le détaillant devient insolvable, les montants versés seront remboursés. Si l'organisateur ou le détaillant devient insolvable après le début du forfait et si le transport est compris dans le forfait, le rapatriement des voyageurs est garanti. L'OTI GPS&O a souscrit une protection contre l'insolvabilité auprès de Groupama (en cours). Les voyageurs peuvent prendre contact avec cet organisme, Groupama – 8/10 rue d'Astorg – 75008 Paris – www.groupama-ac.fr - 01 49 31 31 88, si des services leur sont refusés en raison de l'insolvabilité L'OTI GPS&O.

Directive (UE) 2015/2302 transposée en droit national : www.legifrance.gouv.fr (art. L211.1 et suivants du code du tourisme)

Formulaire d'information standard – vente facilitée d'une prestation de voyage liée en ligne en 1 seule visite

Si, après avoir choisi un service de voyage et l'avoir payé, vous réservez des services de voyage supplémentaires pour votre voyage ou séjour de vacances par l'intermédiaire L'OTI GPS&O, vous NE bénéficierez PAS des droits applicables aux forfaits au titre de la directive (UE) 2015/2302 et de l'article L.211-2 du code du tourisme.

Toutefois, si vous réservez des services de voyage supplémentaires au cours de la même visite de notre site internet de réservation/du site internet de réservation de L'OTI GPS&O, les services de voyage feront partie d'une prestation de voyage liée. Dans ce cas, L'OTI GPS&O dispose, comme l'exige le droit de l'Union européenne, d'une protection afin de rembourser les sommes que vous lui avez versées pour des services qui n'ont pas été exécutés en raison de son insolvabilité.

Pour plus d'informations sur la protection contre l'insolvabilité code du tourisme.

En cliquant sur l'hyperlien, le voyageur recevra les informations suivantes :

L'OTI GPS&O a souscrit une protection contre l'insolvabilité auprès de Groupama – 8/10 rue d'Astorg – 75008 Paris – www.groupama-ac.fr - 01 49 31 31 88 (en cours).

Les voyageurs peuvent prendre contact avec cette entité si les services leur sont refusés en raison de l'insolvabilité de L'OTI GPS&O.

Remarque : cette protection contre l'insolvabilité ne s'applique pas aux contrats conclus avec des parties autres que L'OTI GPS&O qui peuvent être exécutés en dépit de l'insolvabilité de L'OTI GPS&O.

Directive (UE) 2015/2302 transposée en droit national : www.legifrance.gouv.fr (art. L211.1 et suivants du code du tourisme).

Formulaire d'information standard – vente facilitée d'une prestation de voyage liée en ligne dans les 24 heures

Si vous réservez des services de voyage supplémentaires pour votre voyage ou séjour de vacances via ce lien/ces liens, vous NE bénéficierez PAS des droits applicables aux forfaits au titre de la directive (UE) 2015/2302 et de l'article L.211-2 du code du tourisme.

L'OTI GPS&O ne sera pas responsable de la bonne exécution de ces services de voyage supplémentaires. En cas de problème, veuillez contacter le prestataire de services concerné.

Toutefois, si vous réservez des services de voyage supplémentaires via ce lien/ces liens dans un délai de 24 heures après avoir reçu confirmation de la réservation auprès de l'entreprise/XY, ces services de voyage feront partie d'une prestation de voyage liée. Dans ce cas, l'entreprise XY dispose, comme l'exige le droit de l'Union européenne, d'une protection afin de rembourser les sommes que vous lui avez versées pour des services qui n'ont pas été exécutés en raison de son insolvabilité. Veuillez noter qu'en l'occurrence, il n'est pas prévu de remboursement en cas d'insolvabilité du prestataire de services supplémentaires concerné.

Pour plus d'informations sur la protection contre l'insolvabilité consultez le code du tourisme.

L'OTI GPS&O a souscrit une protection contre l'insolvabilité auprès de Groupama – 8/10 rue d'Astorg – 75008 Paris – www.groupama-ac.fr - 01 49 31 31 88 (en cours) et les voyageurs peuvent prendre contact avec cette entité si les services leur sont refusés en raison de l'insolvabilité du L'OTI GPS&O.

Remarque : cette protection contre l'insolvabilité ne s'applique pas aux contrats conclus avec des parties autres que L'OTI GPS&O qui peuvent être exécutés en dépit de l'insolvabilité de L'OTI GPS&O.

Directive (UE) 2015/2302 transposée en droit national : www.legifrance.gouv.fr (art. L211.1 et suivants du code du tourisme)

Formulaire d'information standard - Service de voyage sur place et par internet

Si vous achetez ce service de voyage, vous bénéficierez des droits octroyés par le code du tourisme. L'OTI GPS&O sera responsable de la bonne exécution du service de voyage. En outre, comme l'exige la loi, L'OTI GPS&O dispose d'une protection afin de rembourser vos paiements au cas où il deviendrait insolvable.

Droits essentiels prévus par la directive (UE) 2015/2302 transposée dans le code du tourisme :

Les voyageurs recevront toutes les informations essentielles sur le service de voyage avant de conclure le contrat de voyage.

Le prestataire du service ainsi que le détaillant sont responsables de la bonne exécution du service de voyage.

Les voyageurs reçoivent un numéro de téléphone d'urgence ou les coordonnées d'un point de contact leur permettant de joindre le prestataire de service ou le détaillant.

Les voyageurs peuvent céder leur service de voyage à une autre personne, moyennant un préavis raisonnable et éventuellement sous réserve de payer des frais supplémentaires.

Le prix du service de voyage ne peut être augmenté que si des coûts spécifiques augmentent et si cette possibilité est explicitement prévue dans le contrat, et ne peut en tout cas pas être modifié moins de vingt jours avant le début du voyage. Si la majoration de prix dépasse 8 % du prix du service de voyage, le voyageur peut résoudre le contrat. Si le prestataire de service se réserve le droit d'augmenter le prix, le voyageur a droit à une réduction de prix en cas de diminution des coûts correspondants.

Les voyageurs peuvent résoudre le contrat sans payer de frais de résolution et être intégralement remboursés des paiements effectués si l'un des éléments essentiels du contrat, autre que le prix, subit une modification importante. Si, avant le début de la prestation, le professionnel responsable annule celle-ci, les voyageurs peuvent obtenir le remboursement et un dédommagement, s'il y a lieu.

Les voyageurs peuvent résoudre le contrat sans payer de frais de résolution avant le début de la prestation en cas de circonstances exceptionnelles, par exemple s'il existe des problèmes graves pour la sécurité au lieu de destination qui sont susceptibles d'affecter le voyage.

En outre, les voyageurs peuvent, à tout moment avant le début du voyage, résoudre le contrat moyennant le paiement de frais de résolution appropriés et justifiables.

Si, après le début du voyage, des éléments importants de celui-ci ne peuvent pas être fournis comme prévu, d'autres prestations appropriées devront être proposées aux voyageurs, sans supplément de prix. Les voyageurs peuvent résoudre le contrat sans payer de frais de résolution lorsque les services ne sont pas exécutés conformément au contrat, que cela perturbe considérablement l'exécution du voyage et que le prestataire de service ne remédie pas au problème.

Les voyageurs ont aussi droit à une réduction de prix et/ou à un dédommagement en cas d'inexécution ou de mauvaise exécution du service de voyage.

Le prestataire de service ou le détaillant doit apporter une aide si le voyageur est en difficulté.

CONDITIONS PARTICULIÈRES DE VENTE

Seine

Si le prestataire de service ou le détaillant devient insolvable, les montants versés seront remboursés. Le L'OTI GPS&O a souscrit une protection contre l'insolvabilité auprès de Groupama (en cours). Les voyageurs peuvent prendre contact avec cet organisme, Groupama – 8/10 rue d'Astorg – 75008 Paris – www.groupama-ac.fr - 01 49 31 31 88, si des services leur sont refusés en raison de l'insolvabilité de L'OTI GPS&O (association).

Directive (UE) 2015/2302 transposée en droit national : www.legifrance.gouv.fr/ (art. L211.1 et suivants du code du tourisme).

<https://www.legifrance.gouv.fr/eli/arrete/2018/3/1/ECO11801883A/jo/texte>

